



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPES externe à affectation locale à Mayotte

Section : histoire et géographie

Rapport de jury présenté par :

Patrick Gilli, président du jury, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Table des matières

I. Présentation du concours	3
1. Rappels généraux	
Textes	
Calendrier	
Conseils aux futurs candidats	
2. Définition des épreuves	3
Épreuve écrite d'admissibilité	
Épreuve orale d'admission	
3. Programme du concours	4
4. Composition du jury	4
II. Quelques statistiques	5
1. Épreuve écrite d'admissibilité : quelques indicateurs chiffrés	
2. Épreuve orale d'admission : quelques indicateurs chiffrés	
III. Commentaires sur les épreuves écrites d'admissibilité	6
1. Commentaire de documents historiques	6
2. Composition en géographie	8
IV. Commentaires sur les épreuves orales d'admission	16

I. Présentation du concours

1. Rappels généraux

● Textes

Les concours externes et internes de recrutement avec affectation locale à Mayotte ont été institués par le décret MENH2031189D daté 3 février 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043092658>).

L'année 2024-2025 a été celle de la quatrième session du concours en histoire-géographie.

● Calendrier

Les épreuves écrites de la session 2025 se sont tenues les lundi 7 et mardi 8 avril 2025.

Les candidats ont été reçus sur les trois sites de Saint-Denis de la Réunion, Mamoudzou à Mayotte et le Service inter académique des examens et concours d'Ile de France à Arcueil.

La session d'oral s'est tenue les 17 et 18 juin 2025 sur deux sites distincts, selon le lieu du centre d'écrit des candidats admissibles :

- A Mayotte, sur le site du lycée des Lumières de Kaweni.
- A Paris, sur le site du lycée Montaigne.

Le jury tient à remercier particulièrement les services de la DGRH, la rectrice de l'académie de Mayotte, le SIEC, les équipes de direction des deux établissements ainsi que l'ensemble de leurs personnels pour l'accueil réservé au jury et aux candidats. Cette disponibilité est indispensable à la bonne tenue d'un concours dont l'une des singularités est de se tenir simultanément sur plusieurs sites. La tenue des épreuves orales à Mayotte a été d'autant plus méritoire que la situation de l'île, et particulièrement des établissements scolaires, était toujours critique six mois après le passage du cyclone Chido. Le président du jury adresse ses remerciements particuliers aux membres des jurys de CAPES externe comme interne pour leur engagement sans faille, en dépit des incertitudes logistiques qui ont pesé jusqu'à leur arrivée sur le territoire.

Conseils aux futurs candidats

Il est vivement recommandé aux candidats de s'informer sur les modalités de passation du concours.

Les renseignements généraux et actualisés (conditions d'accès, typologie des épreuves, poursuite de carrière, etc.) sont donnés sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à l'adresse suivante : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid156623/les-concours-recrutementprofesseurs-certifies-affectes-mayotte.html>

Rappelons que les professeurs certifiés stagiaires nommés à la suite de leur réussite au concours accomplissent obligatoirement un stage d'une durée de deux ans sur l'académie de Mayotte. À l'issue de la période de stage, les professeurs titularisés sont affectés dans l'académie de Mayotte. La titularisation entraîne la délivrance du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré.

2. Définition des épreuves

● Épreuves écrites d'admissibilité

Principes généraux

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toute épreuve, la note 0 est éliminatoire. Le jury tient compte, dans sa notation, de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Composition ou commentaire d'un ou deux documents en histoire

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

Composition ou commentaire d'un ou deux documents en géographie

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve peut comporter un exercice de cartographie

Si l'épreuve d'histoire est une composition, l'épreuve de géographie est un commentaire de documents ; si l'épreuve d'histoire est un commentaire de documents, l'épreuve de géographie est une composition.

● Épreuves orales d'admission

Oral 1 : épreuve d'histoire ou de géographie, en fonction d'un premier tirage au sort effectué le jour de l'épreuve par le jury

L'épreuve consiste en un exposé sur un sujet tiré au sort par le candidat dans la discipline tirée au sort par le jury.

- Durée de préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 30 minutes ; entretien : 15 minutes)
- Coefficient 2

Oral 2 : entretien avec le jury

- Durée de l'épreuve : 30 minutes
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation, en particulier à Mayotte.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes. Il débute avec un temps de présentation (cinq minutes maximum), par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences l'ayant conduit à se présenter au concours. Sont notamment valorisés les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger et, le cas échéant, les travaux de recherche. Cette présentation donne ensuite lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de quinze minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.).
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet, préalablement à la passation de l'épreuve, une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté du 11 février 2021 fixant les principes d'organisation, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

3. Programme du concours

Le programme des épreuves d'admissibilité et de la première épreuve d'admission est constitué de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes d'histoire-géographie du collège et du lycée (voies générale et technologique, hors enseignement de spécialité HGGSP). Il s'agit des principales thématiques abordées par les enseignants en classe avec leurs élèves. A ce titre, de nombreux manuels universitaires aisément accessibles, ainsi que les manuels scolaires de tous les éditeurs consacrent des développements importants à ces questions, en histoire comme en géographie (voir à ce sujet les remarques et conseils consignés plus avant). Aussi, le jury encourage vivement les candidats à fréquenter ces ouvrages ainsi que la littérature dédiée par l'institution à la mise en œuvre des programmes (site Eduscol notamment : <https://eduscol.education.fr/>).

4. Composition du jury

Le jury du CAPES externe à affectation locale à Mayotte, section histoire et géographie, a été constitué pour la session 2025 de 20 personnes nommées par arrêté de la ministre d'Etat de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, publié à la date du 6 mars 2025.

II. Eléments statistiques et ordres de grandeur : peu de candidats présents aux épreuves écrites, mais une sélectivité maintenue

1. Épreuves écrites d'admissibilité

Lors de la session 2025, **7 postes** ont été ouverts au concours. **31 candidats** se sont présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité sur 86 inscrits au concours. Le jury a retenu **15 admissibles, avec une forte inégalité entre les sexes : 14 candidats et une seule candidate**. La barre de l'admissibilité a été fixée à 15/40 (7,5/20).

L'inégalité dans la distribution entre les sexes des candidats nécessite que des efforts soient menés, en lien notamment avec l'université de Mayotte, l'inspection académique et les chefs d'établissement où pourraient exercer à titre contractuel de futures candidates pour inciter les jeunes femmes à se lancer dans la préparation des concours. Il est difficilement acceptable qu'une telle inégalité se prolonge sur le long terme et aboutisse à la constitution d'un corps professoral presque exclusivement masculin.

2. Épreuves orales d'admission

14 candidats admissibles se sont présentés aux épreuves orales d'admission : 10 candidats au lycée des Lumières de Kaweni à Mayotte, ainsi que 3 candidats au Lycée Montaigne à Paris.

Sur les 7 postes ouverts au concours, à l'issue de ses travaux de délibération menés le jeudi 19 juin 2025, le jury a fixé la barre d'admission à 9,8/20 et a admis 7 candidats. Le jury n'a pas proposé l'inscription de candidats sur liste complémentaire.

III. Analyses et commentaires sur les épreuves écrites d'admissibilité¹

I. Commentaire d'un ou deux documents en histoire

Sujet : Paris du XIIe au XIVe siècle : les transformations d'une ville capitale

Les documents proposés étaient les suivants :

- Document 1. Charte des franchises des marchands de l'eau de Paris (1170-1171)
Source : R. De Lasteyrie (éd.), *Cartulaire général de Paris*, T. 1, Paris, 1887
- Document 2. Paris médiéval, la ville capitale au XIVème siècle.
Source : *Atlas historique mondial* sous la direction de Christian Grataloup, édition Histoire Les Arènes, 2019, p.187.

1. Analyse et attentes du sujet

Le sujet proposé aux candidats porte sur les transformations de la ville de Paris dans la dernière phase de la période médiévale, à l'époque où elle devient précisément capitale du royaume de France. Il s'agit donc d'expliquer le développement extraordinaire d'une ville qui devient la cité la plus peuplée d'un Occident latin en pleine révolution urbaine, mais aussi de mettre en évidence la part qu'y prend la monarchie des Capétiens en choisissant d'y fixer son siège au tournant du XII^e-XIII^e s. et en y affirmant toujours plus nettement son pouvoir face aux autres forces sociales jusqu'à la guerre de Cent ans et la prise de relais par les Valois au XIV^e siècle. Le sujet fournit donc un cas d'étude parfaitement indiqué pour appréhender les deux processus que le programme d'Histoire de la classe de 5^e intègre dans son thème 2 : Société, Église et pouvoir politique dans l'occident féodal (XI^e-XV^e siècles), à savoir celui de l'émergence d'une nouvelle société urbaine et celui de l'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois.

Attendus méthodologiques :

Le jury est naturellement attentif à la qualité de la rédaction et à la correction de l'expression écrite (respect des règles de l'orthographe, de la syntaxe et de la grammaire), de même qu'à la précision du vocabulaire historique spécifique au monde de l'Occident médiéval, mais aussi au respect de règles de méthode du commentaire de documents en Histoire :

- L'analyse pertinente du sujet, à travers la définition de ses termes, leur mise en relation ainsi que son bornage chronologique : l'objectif est d'expliquer les transformations de Paris et ses manifestations urbaines en lien avec son élection comme capitale d'une monarchie en voie de renforcement rapide jusqu'à la quasi-fin de Moyen Âge
- L'analyse critique des documents : le document source (document 1) devant être soigneusement distingué du document de l'historien (document 2) en prenant soin de le présenter de manière méthodique (nature, auteurs, contexte) ; les informations devant être prélevées, croisées et expliquées à l'aide de connaissances solidement maîtrisées (repères, acteurs, notions, processus, etc...), et ce toujours au service du sujet
- La construction d'une analyse problématisée et clairement structurée, avec : une introduction consacrée à la définition du sujet et à la formulation d'une problématique ; un développement organisé selon un plan justifié par la problématique et qui, tout en s'efforçant de mettre en relation les documents, permette de retracer les grandes transformations de la ville capitale de manière diachronique ; une conclusion qui fournisse une réponse claire et synthétique au questionnement formulé en introduction et qui propose une ouverture (sur la période suivante, comparaison, etc...)

Attendus scientifiques :

- La juste appréhension de l'originalité du site de Paris, site de pont avec l'île de la Cité pour traverser la Seine, ainsi que de sa situation dans son environnement régional, celui du bassin de la Seine et de ses affluents jusqu'en Normandie, paraît indispensable pour mesurer l'intérêt que lui porte la monarchie des Capétiens ainsi que la part

¹ Rappel : les sujets de l'épreuve écrite, en géographie et en histoire, sont téléchargeables à partir du site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>. ² BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019

ancienne prise par la corporation des marchands de l'eau dans son développement commercial avec le monopole du transport fluvial.

- La connaissance des causes, des formes et des manifestations du mouvement urbain qui commence au XII^e siècle permet de le replacer dans son contexte plus large : moteur de la croissance agricole du beau Moyen Âge (exode rural et surplus capté par les villes), stimulus du commerce à plus ou moins longue distance, croissance démographique et extension de la ville, densification du bâti et monumentalisation.
- Un intérêt particulier doit être porté à la question des acteurs du processus : corporations professionnelles, bourgeois « citoyens » et commune, institutions ecclésiastiques (abbayes, chapitre cathédrale), et enfin monarchie, Cour et nobles.
- L'analyse du paysage urbain dessiné par les différents pouvoirs et fonctions qui entrent ainsi en concurrence constitue bien sûr une partie importante du commentaire : noyaux de la croissance urbaine (Cité, abbayes...), réalisations architecturales, structuration de l'espace urbain entre Cité, Ville et Université, muraille et ses enjeux, etc... Il paraît indispensable que plusieurs constructions fassent l'objet d'une étude un peu approfondie.
- Les modalités de l'affirmation du pouvoir monarchique sur la ville, ainsi que sa chronologie doivent également être précisées : concession de franchises commerciales garantie par charte scellée avec gain fiscal (amendes) sous Louis VII, élévation au rang de capitale sous le règne de Philippe Auguste au tournant du XII^e-XIII^e s., rôle du palais de la Cité avec son personnel, mais aussi d'autres lieux du pouvoir royal (Louvre, Châtelet, etc...)
- Les notions de franchises et de charte doivent être maîtrisées pour analyser correctement le document source et ses enjeux : double affirmation du pouvoir des corporations qui obtiennent les franchises et de celui de la monarchie qui concède et garantit la charte.

Éléments de valorisation :

- Une connaissance fine de l'histoire de la monarchie des Capétiens et des Valois, du palais et de ses grands offices, et surtout de la façon dont ils investissent la ville de Paris, de Philippe Auguste (1180-1223) qui en fait sa capitale (organisation du Palais de la Cité, Le Louvre, les Halles) à Louis IX (Sainte-Chapelle) et Charles V (résidence à l'Hôtel Saint-Paul) – avant que les Valois ne la quittent au XV^e siècle
- De même pour la connaissance de Paris, du pouvoir municipal avec en particulier la figure du prévôt des marchands à la tête de la corporation des marchands de l'eau qui affirme son pouvoir en place de Grève au XIV^e siècle, ou encore d'autres acteurs comme les métiers, l'université, etc...
- La comparaison des transformations de Paris avec celles d'autres villes ou d'autres modèles de croissance urbaine de l'Occident latin (développement par coalescence, fondation urbaine, etc...) a constitué un atout indéniable pour une réflexion sur la part prise par les différents éléments et acteurs dans le développement de la ville capitale.

Proposition de corrigé :

Problématique :

Pourquoi et comment se manifeste la croissance exceptionnelle de Paris lorsque les rois Capétiens et Valois en font leur capitale entre le XII^e et le XIV^e siècle ? Quel rôle jouent respectivement la monarchie et les autres pouvoirs ecclésiastiques et laïcs dans les transformations spectaculaires qui en font la plus grande ville de l'Occident latin ?

1. Une croissance urbaine dans son contexte historique et géographique : le stimulus du commerce, de l'Église et de l'université
 - a. Paris : les atouts d'un site historique (ville pont) et d'une situation hydrographique (Seine et affluents, entre Marne et Oise)
 - b. Le rôle moteur de la corporation des marchands de l'eau dans le commerce à courte et moyenne distance
 - c. La part de l'Église (Abbayes de la rive gauche, chantier de la Cathédrale Notre-Dame à partir de 1163) et de l'université (fondation au début du XIII^e s. dans le contexte de la renaissance intellectuelle du XII^e s.)
2. Le roi s'appuie sur la ville et en fait sa capitale : modalités et manifestations de l'affirmation du pouvoir monarchique
 - a. Les Capétiens s'appuient sur Paris et ses ressources, au cœur de leur domaine, depuis Louis VI : ex. de la charte de Louis VII concédant le monopole du transport fluvial aux marchands de l'eau en 1170/1171.

- b. Ils en font définitivement leur capitale sous Philippe Auguste (1180-1223) : rôle du palais de la Cité et de ses officiers, édification de la muraille et du Louvre.
- c. Ils marquent de manière croissante la ville de leur empreinte : Louis IX (Sainte-Chapelle, prévôt royal au Châtelet), les Valois jusqu'à Charles V (1364-1380).

3. La croissance exceptionnelle d'une ville capitale : enjeux urbains, enjeux de pouvoir

- a. La convergence des mécanismes de la croissance urbaine aux XIII^e-XIV^e s. (croissance agricole et démographique, captation des surplus, exode rural, etc...)
- b. Des conséquences majeures : croissance démographique (>200000 habitants), densification et extension de la ville (agrandissement de la muraille dans la 2^e moitié du XIV^e s.)
- c. Une affirmation concurrente des pouvoirs ecclésiastique, aristocratique et bourgeois : ex. de la municipalité de Paris (prévôts des marchands) au XIV^e s.

Bibliographie indicative :

- P. BOUCHERON et D. MENJOT, *La ville médiévale (Histoire de l'Europe urbaine, vol. 2, sous la dir. de J.-L. PINOL, Seuil, Paris, 2003 (« Points Histoire » 2011).*
- B. BOVE et C. GAUVARD (dir.), *Le Paris du Moyen Âge*, Belin, Paris, 2014 (rééd. 2018).
- F. MAZEL (dir.), *Nouvelle Histoire du Moyen Âge*, Seuil, Paris, 2021.
- *Moyen Âge : Paris. La ville-monstre*, Hors-série de *L'Histoire*, Collection n° 105, oct.- déc. 2024

Remarques générales et principaux écueils rencontrés dans les copies

Les défauts d'ordre méthodologique les plus courants sont le non-respect des codes du commentaire de documents avec une absence d'introduction, de plan, d'analyse. On déplore l'absence de confrontation des documents alors qu'il s'agit d'un attendu central. Enfin, le jury regrette le manque de contextualisation avec des documents analysés sans être replacer dans leur cadre historique ainsi que la paraphrase des documents sans mise en perspective.

Certaines copies ont montré un manque criant de connaissances historiques sur le Moyen Âge, les villes, l'essor urbain et la royauté. De même qu'elles ont parfois présenté confusions, anachronismes ou des généralisations abusives.

On retrouve encore trop fréquemment des problèmes de syntaxe nuisant à la compréhension ainsi que des fautes d'orthographe nombreuses. Le langage utilisé s'avère imprécis pour ne pas dire approximatif.

Face à ces constats, on ne peut que conseiller aux candidats de travailler systématiquement les attendus méthodologiques (introduction avec présentation et contextualisation des documents, problématique claire, plan en deux ou trois parties, confrontation des documents, conclusion), de travailler la problématisation en apprenant à formuler une problématique à partir d'un corpus et d'approfondir l'analyse documentaire en s'entraînant à lire des documents variés (textes, cartes, chartes...) afin d'en extraire les enjeux.

Il est essentiel de consolider les connaissances historiques notamment sur les grands repères des différentes périodes (notamment ici : villes médiévales, pouvoir royal, charte urbaine...) en créant par exemple des fiches thématiques sur les notions convoquées (urbanisation, pouvoir, société médiévale...).

II. Composition de géographie

Sujet : l'eau, une ressource en tension

Corrigé du sujet de composition :

L'eau, une ressource en tension

Le sujet proposé est le support de l'épreuve de dissertation du concours, réalisée en 5 heures.

Rappels méthodologiques

Il est attendu une copie structurée et rédigée, avec une introduction conduisant vers une problématique pertinente, un plan organisé en lien avec l'axe de problématisation retenu, et une conclusion.

Le jury est attentif au soin apporté à la rédaction. Les règles élémentaires d'orthographe, de grammaire et de syntaxe doivent être respectées, les noms propres mentionnés sans faute.

Sur le fond, les candidat(e)s doivent être capables de produire un raisonnement géographique. Cela implique :

- d'élaborer une problématique proprement géographique,
- de maîtriser les notions et le vocabulaire géographiques et de les mobiliser à bon escient,
- d'articuler les échelles,
- d'appuyer le raisonnement sur des exemples variés, précis, contextualisés, analysés et reliés,
- d'identifier les acteurs en jeu et la façon dont ils contribuent à la fabrique des territoires.

Le jury valorisera les productions graphiques soignées, cohérentes avec le propos développé, qui respectent également les fondamentaux de la sémiologie graphique.

Cette épreuve permet **d'évaluer la maîtrise d'une culture générale disciplinaire de niveau premier cycle universitaire**. Le candidat doit démontrer une maîtrise de notions géographiques fondamentales vues en Licence. Les sujets du concours s'inscrivant dans le cadre des thèmes des programmes du second degré, il est attendu des candidats une maîtrise plus particulière des notions fondamentales qui sous-tendent les contenus d'enseignement de géographie de la sixième à la terminale. Cela signifie qu'il est attendu une connaissance et une compréhension des définitions de ces grandes notions, ainsi que de leur trajectoire dans la discipline. **Il n'est toutefois pas attendu de dimension épistémologique dans les copies**. En revanche, **une attention particulière devra être portée à la pertinence des exemples choisis** et à la capacité de conduire une démonstration à travers le développement de ceux-ci.

1. Positionnement du sujet par rapport aux programmes du collège et du lycée

Conformément aux textes qui régissent le concours, le sujet s'inscrit dans le cadre des thèmes structurants les programmes du second degré. Le libellé du sujet reprend l'un des thèmes du programme de seconde, en l'occurrence celui du « **Thème 1 - Société et environnements : des équilibres fragiles** », la deuxième question « Des ressources majeures sous pression : tensions, gestion. » Les attendus formulés dans le B.O. ainsi que les orientations des ressources proposées par la fiche Eduscol constituent des points d'entrée pour permettre de caler les exigences de correction.

Intégration de ce thème dans les programmes :

• Au cycle 3, les élèves ont été sensibilisés à la **question des ressources et de leur gestion** : « consommer en France, satisfaire les besoins en eau, en énergie et les besoins alimentaires ».

En classe de 6e, l'étude d'un « espace de faible densité à vocation agricole » a permis de proposer une première approche de la **notion de ressource**.

• Au cycle 4, en classe de 5e, les élèves se sont interrogés dans le premier thème sur les relations entre la **croissance démographique et le développement** et ont pu mesurer les disparités dans l'inégale répartition de la richesse et de la pauvreté. Le thème sur la **prévention des risques en 5e** et celui des **dynamiques territoriales de la France contemporaine en 3e** permettent de remobiliser et d'enrichir cette notion de ressource.

Dans le thème 2, « Des ressources limitées, à gérer et à renouveler », le premier sous-thème est consacré à « **L'énergie, l'eau : des ressources à ménager et à mieux utiliser** » (deuxième sous-thème : L'alimentation : comment nourrir une humanité en croissance démographique et aux besoins alimentaires accrus ?)

La fiche ressource de 5^{ème} précise sur le sous-thème de l'eau :

« C'est l'occasion d'introduire les différentes dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable. Cette question surgit à un moment de l'histoire de l'humanité où la croissance de la population mondiale, les inégalités maintenues voire avivées, la pression accrue sur les ressources, les préoccupations environnementales croissantes interrogent la durabilité du mode de développement et conduisent les sociétés à repenser leur rapport aux ressources.

L'accès aux ressources relève davantage du niveau de développement et de la capacité à mobiliser et à gérer la ressource que de sa disponibilité. **L'eau douce est une ressource rare, renouvelable mais inégalement répartie.** L'accès à l'eau potable et l'irrigation des surfaces cultivées sont déterminants pour le développement des sociétés. L'accroissement des prélèvements à toutes les échelles pose la question d'une gestion durable des réserves d'eau. »

Précisions des attentes au lycée avec la fiche ressource de seconde :

(<https://eduscol.education.fr/document/23440/download>)

Au lycée, les élèves approfondissent l'étude de ces ressources dans une **perspective de développement durable**. Ils se questionnent davantage, en géographie et en histoire, sur les **enjeux géopolitiques, la place et l'importance des ressources dans la construction de la puissance et la croissance économique, sur leurs enjeux fondamentaux en termes de prospective et de développement durable**. C'est notamment une entrée forte du programme de la **classe de seconde** des séries générales - technologiques et professionnelles.

En seconde, dans le BO, le « Thème 1 - Société et environnements : des équilibres fragiles », **l'eau est traitée dans le deuxième sous thème** (premier : Les sociétés face aux risques) « Des ressources majeures sous pression : tensions, gestion.

Le commentaire indique « Les relations entre les sociétés et leurs environnements sont complexes. Elles se traduisent par de multiples interactions.

L'étude des sociétés face aux risques et l'étude de la gestion d'une ressource majeure (l'eau ou les ressources énergétiques) permettent d'analyser la vulnérabilité des sociétés et la fragilité des milieux continentaux et maritimes. Les enjeux liés à un **approvisionnement durable en ressources** pèsent de manière croissante et différenciée.

Ces thématiques s'appuient sur la connaissance de la distribution des grands foyers de peuplement ainsi que des principales caractéristiques des différents milieux à l'échelle mondiale. »

La fiche ressource de seconde donne comme indication sur le thème en général :

« L'objectif du thème 1 est d'étudier la complexité des relations entre les sociétés et leurs environnements afin de comprendre le cadre de vie des sociétés et les modalités de leur gestion en s'attachant à deux éléments majeurs : les risques et la gestion des ressources.

Dans un monde marqué par une accélération des changements (changement climatique, forte croissance démographique, accélération de l'urbanisation, ...) au point que l'on peut parler de **changement global**, il s'agit d'étudier les effets des **interactions** entre ces différents processus afin de voir comment les sociétés, c'est-à-dire des collectivités qui occupent des territoires de toutes échelles, subissent, aménagent et valorisent leurs **environnements**, à savoir leurs cadres de vie, y compris urbains. Ces environnements combinent des caractéristiques naturelles (milieux) et sociales, matérielles (aménagement) et immatérielles (représentations). Pour étudier ces interactions, qui supposent de connaître les grands foyers de peuplement ainsi que les principales caractéristiques des milieux de la planète, deux points d'entrée ont été retenus : les risques et la pression sur les ressources. Le **processus de transition** interroge les acteurs sur les modes de gestion de l'environnement. Les deux questions générales permettent une approche de la diversité des relations entre les sociétés et leurs environnements : les mêmes milieux peuvent en effet aussi bien constituer des risques que des ressources. Cette réflexion s'appuie sur les connaissances et les repères spatiaux du collève qu'elle enrichit. » [...]

Problématique générale du thème :

Quelles sont les interactions entre les sociétés et leurs environnements dans le contexte du changement global, des mutations démographiques et du développement ? [...]

« Les **ressources majeures** désignent les éléments de l'environnement, inégalement répartis, stratégiques pour les sociétés à une époque donnée. Elles sont soumises à une pression forte et souvent croissante en raison de plusieurs facteurs : leur raréfaction voire leur épuisement, l'accroissement des besoins, l'inégalité de la pression corrélée à la distribution de la population et aux différentiels de développement, les conséquences de leur exploitation pour l'environnement. Les conflits liés aux ressources, d'inégale intensité, des conflits d'usage locaux jusqu'aux conflits

internationaux, se multiplient et s'accroissent. Par conséquent, la gestion des ressources majeures est un enjeu toujours plus important. **L'eau pose la question de la gestion d'une ressource vitale, rare (aridité, sécheresse) ou en excès (crues, inondations), inégalement répartie et accessible, menacée et altérée par la surexploitation et les pollutions agricoles, industrielles et urbaines.** Quant aux ressources énergétiques, la raréfaction et les impacts des ressources fossiles dans un monde qui en consomme toujours davantage posent le débat de la transition énergétique, de l'intérêt et des limites des énergies renouvelables. » [...]

Orientations pour la mise en œuvre

Problématique de la question

Comment les sociétés gèrent-elles une ressource, source de tensions, dont la durabilité est menacée ? [...]

• **L'eau est une ressource vitale, inégalement répartie.** Elle est à l'origine de crues et d'inondations ou, au contraire, de stress hydriques et de pénuries susceptibles de s'accroître en raison du changement climatique. Le croisement de la carte des grands foyers de peuplement et de celle des milieux présentera l'inégale répartition de la ressource et de sa consommation. **Des exemples localisés** permettent de montrer que l'excès ou le manque d'eau sont aggravés par des aménagements, une surexploitation ou des pollutions de différentes natures (agricoles, industrielles et urbaines). Différentes situations peuvent être étudiées selon l'aspect que le professeur souhaite mettre en avant :

- **les facteurs environnementaux et sociétaux de l'excès ou du manque d'eau** à travers l'étude d'une inondation dans une vallée fluviale au lit majeur artificialisé (Elbe, Danube) ou d'une sécheresse aggravée par des réseaux d'adduction déficients (Inde). Cela peut donner lieu à la présentation comparée des causalités.

- **la question des problèmes d'accès physiques et économiques** (eau potable, réseau d'assainissement) à travers l'analyse critique de documents permettant d'évaluer l'accès à l'eau dans différents milieux (urbains et ruraux).

- **les enjeux géopolitiques liés à l'eau.** L'étude d'un lac (Baïkal, Titicaca), par une initiation à l'analyse critique de documents ou par l'organisation d'un débat, peut permettre d'appréhender les interactions entre les acteurs (conflit et coopération) face à un milieu aquatique menacé. L'étude d'un bassin fluvial international, tels que le Colorado, le Mékong ou le Nil, rend compte des coopérations et des tensions amont/aval de la gestion d'un fleuve.

- **la coopération internationale** à travers les actions menées par l'ONU Eau et le Conseil mondial de l'eau. Leurs actions peuvent être éclairées par l'utilisation de leurs sites internet. Le numérique est ainsi utilisé par les élèves pour réaliser des présentations concises sur un aspect de ces coopérations et/ou des tensions de gestion

2. Analyse et attentes du sujet

Il est attendu des candidats qu'ils connaissent les orientations du B.O. sans pour autant s'y limiter. Les ressources sont un incontournable des enseignements de Licence de géographie et des enseignements de géographie en Licence d'histoire. Les candidats doivent être en mesure de mobiliser un ensemble d'entrées générales ainsi que des exemples variés pour proposer une composition de géographie de niveau L3.

Définition du sujet

L'eau est une ressource complexe à définir pour les candidats. On attend d'eux qu'ils sachent définir ce qu'est l'eau comme ressource à la fois énergétique, agricole, industrielle, mais aussi l'eau potable comme essentielle pour les besoins des sociétés, et dont l'accès est très inégal et compliqué par les changements globaux. Les chiffres à connaître sont ceux de l'ONU et de la Banque mondiale. Selon *Géocofluences*, il « est extrêmement difficile de connaître le nombre exact de personnes n'ayant pas d'accès à « l'eau potable » et les estimations vont en 2024 de 700 millions pour l'[ONU \(OMS, UNICEF\)](#) à 2 milliards de personnes pour la [Banque mondiale](#). Il est précisé que « la [Banque mondiale](#) évalue la proportion de la population qui a un accès raisonnable à une quantité adéquate d'eau potable (20 litres par jour et par personne). Par accès raisonnable à l'eau, on entend un éloignement de moins de quinze minutes de marche du point d'approvisionnement. Dans les espaces [urbains](#), la source d'eau peut être une fontaine publique ou une borne-fontaine située à moins de 200 mètres. Dans les [espaces ruraux](#), cela suppose que les membres du ménage n'aient pas à consacrer une part disproportionnée de leur journée à chercher de l'eau. L'indicateur d'accès à l'eau potable représente la part de la population qui dispose de cet accès.

Magali Reghezza-Zitt, dans la *Documentation photographique* sur « L'Anthropocène » donne ces chiffres : « Selon l'UNICEF et l'OMS, plus de 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau soit à domicile, à un puits ou un point d'eau sécurisé à moins de 15 minutes de chez elles. En 2019, 785 millions de personnes ne disposaient pas d'un service de base d'alimentation en eau potable. 161 millions utilisaient des eaux de surface non traitées puisées dans les lacs, cours d'eau ou

canaux d'irrigation, dont 150 millions en zone rurale. 3,6 milliards vivaient dans des zones où l'eau est une ressource potentiellement rare au moins un mois par an, alors qu'un être humain a besoin au minimum de 20 L d'eau potable par jour. »(p34)

Difficultés et écueils du sujet

- Ne pas considérer les interactions entre les sociétés et leur environnement
- Se fonder uniquement sur les inégalités environnementales pour expliquer l'inégal accès aux ressources sans tenir compte des inégalités de développement
- Un discours général sans exemple
- Ne pas prendre en compte les différentes échelles

Éléments de valorisation

Les copies qui proposent des **productions graphiques pertinentes**, respectant les règles élémentaires de la sémiologie graphique, pourront être valorisées. On tiendra particulièrement compte de la qualité de l'organisation des légendes pour apprécier la cohérence de la production graphique et du propos développé.

De même, la mobilisation de **connaissances épistémologiques**, qui plus est appuyées sur des références bibliographiques, seront valorisées. Pour ce sujet, on peut penser aux références suivantes :

- David Blanchon, *Atlas mondial de l'eau*, Autrement, 2022.
- David Blanchon, *Géopolitique de l'eau*, Le cavalier bleu, 2024.
- Magali Reghezza-Zitt, *L'anthropocène*, La Documentation photographique, n°8153, 2023.

3. Proposition de corrigé

L'eau une ressource en tension

Le sujet définit l'eau en tant que ressource : il s'agit donc de l'envisager dans sa fonction potentiellement et/ou effectivement exploitées par les sociétés pour leur usage. Selon *Géococonfluences*, une ressource peut être définie comme « la mise en valeur d'un capital, dit naturel (ressources minérales, énergétiques, ressources en eau, ressources forestières... mais aussi avantages de localisation) ou encore matériel (machines, etc.), exploité par une société donnée à un moment donné dans le but de créer des richesses. ».

Les enjeux autour de cette ressource sont anciens : essentielle à la vie, il s'agit de réussir à la mobiliser malgré une disponibilité variable dans l'espace et le temps, selon les conditions naturelles. Elle est donc gérée par les sociétés, pour être partagée et prévenir les conflits. A l'ère des changements globaux, la pression sur l'eau s'est accrue avec la croissance démographique et le changement climatique qui accentuent la fragilisation des écosystèmes. L'accès à l'eau se pose en termes d'accès universel à cette ressource et d'une gestion durable.

Pour cela, les candidats doivent savoir envisager les aménagements nécessaires aux différents usages de l'eau. Les acteurs publics et privés sont à envisager et ainsi que les impacts de cette gestion sur l'environnement en termes de durabilité. Enfin, se pose aussi la question des inégalités d'accès à la ressource qui sont sources de tensions, voire de conflits dont l'intensité tend à augmenter dans le contexte des changements globaux.

Puisque l'eau est abondante sur terre, il s'agit de comprendre pourquoi sa disponibilité est compromise à des échelles plus fines et quels sont les facteurs à l'origine des « crises de l'eau » actuelles mais aussi quelles solutions sont envisagées pour les atténuer. La ressource en eau témoigne des enjeux de durabilité dans leurs aspects sociaux, environnementaux et économique à différentes échelles.

En quoi les changements globaux exacerbent-ils les tensions sur la ressource en eau ? Une transition vers une gestion durable de l'eau est-elle possible pour limiter ces tensions ?

1/L'eau une ressource en tension du fait de son inégale répartition

La ressource en eau est inégalement répartie sur terre. Si les océans représentent 70% du globe, seule une partie négligeable de l'eau est exploitable au quotidien pour les sociétés : l'eau douce. Le volume de cette eau douce reste le même à l'échelle mondiale : 2,5% de l'eau présente sur terre. Elle est contenue dans les inlandis, les neiges permanentes et les glaciers de montagne, et aussi dans les aquifères ou nappes souterraines. Si l'eau est une ressource renouvelable

selon le cycle hydrologique, donc ne s'épuise pas elle n'est pas toujours disponible au moment ou à l'endroit où on en a besoin.

A. A l'échelle mondiale, une ressource inégalement répartie dans l'espace et le temps

L'inégale répartition est liée à l'histoire géologique de la Terre. Par exemple, on trouve de grands aquifères liés à des sous-sols qui ont plus de capacité à stocker l'eau comme celui de Guarani en Amérique du Sud (constitué il y a 65 millions d'années et contenant 55 000 milliards de tonnes d'eau).

Un facteur majeur de la répartition en eau est le climat : la géographie des précipitations est déterminante : dans les latitudes intertropicales autour de l'équateur et dans les moyennes latitudes, Europe, Amérique du Nord, Nouvelle-Zélande et sud du Chili, les précipitations sont plus abondantes.

Pour affiner cette répartition il ne faut pas oublier le rôle des océans, les littoraux sont plus arrosés et cela selon les différents courants marins.

La présence de relief est aussi à prendre en compte, accentuant les précipitations sur les versants exposés aux vents.

La répartition des précipitations dépend aussi des saisons, qui a des conséquences sur le régime hydrologique des cours d'eau avec des périodes de hautes et basses eaux qui changent d'une année sur l'autre.

Par exemple, El Nino a des conséquences sur les précipitations à l'échelle régionale en provoquant d'intenses précipitations sur la côte ouest de l'Amérique latine mais aussi à l'échelle mondiale en perturbant le régime des moussons en Asie du Sud.

B. Aux échelles régionales et nationales, l'accès à l'eau est un enjeu politique

Ces facteurs naturels de répartition de la ressource en eau ne suffisent plus : l'action des sociétés humaines sur le cycle de l'eau est aussi devenue déterminante pour comprendre sa disponibilité variable : si la population a une consommation qui excède la ressource naturelle, cela entraîne des aménagements qui accentue la pression comme en Californie ou en Arizona où les eaux du Colorado se font de plus en plus rares du fait des pressions exercées sur le fleuve.

Les efforts de répartition sont proportionnels au niveau de développement du pays.

L'exemple du dessalement de l'eau en Espagne. Elle est coûteuse et crée des tensions entre les usagers : elle concerne les usages des touristes et est trop chère pour les agriculteurs qui manquent d'eau pour leur culture. En outre, le gouvernement espagnol prévoit des transferts du nord, plus humide, vers le sud du pays, plus aride.

C. A l'échelle locale : un inégal accès à l'eau qui fait apparaître des inégalités socio-spatiales

L'eau peut être abondante mais non disponible faute d'infrastructures de distribution liées à leur coût de mise en place comme à Jakarta : l'eau n'est pas disponible pour les plus pauvres, les nappes souterraines sont pompées par des puits illégaux et contribuent à l'affaissement de la ville.

Ici, le cas de nombreuses métropoles des Suds peut être développé. Elles répondent quasiment toutes au même schéma avec des accès à l'eau très inégalitaire, les quartiers populaires et informels n'étant que rarement raccordés à des réseaux d'eau potable et aux réseaux d'assainissement. L'exemple de Delhi est très emblématique de cette situation : face à une croissance démographique très soutenue, les réseaux d'approvisionnement sont très insuffisants et les réserves viennent à manquer, notamment durant l'été avec les températures qui augmentent fortement (pic à plus 46°C en 2024). Si les quartiers aisés sont bien approvisionnés grâce à des citernes et des systèmes de filtration, les quartiers populaires manquent d'eau et doivent recourir aux services d'acteurs privés, formant une sorte de mafia de l'eau, et achètent l'eau à des prix très élevés.

2/Des usages accrus de la ressource en eau à l'origine d'une intensification des tensions

Les usages de l'eau sont multiples. Les systèmes productifs dépendent beaucoup de l'approvisionnement en eau : agriculture, industrie ou encore tourisme ont recours à d'importantes quantités d'eau. En outre, la population mondiale augmente, ce qui accroît les besoins. Dans un contexte de changement climatique, la ressource en eau tend à être de moins en moins disponible ce qui accroît les tensions autour de la ressource.

A. Des usages multiples qui peuvent entrer en conflit

-domestiques et urbains : réseaux d'eau potable, mais aussi des puits privés

-agricoles : « eau verte » pour les précipitations et « eau bleue » pour l'irrigation avec les rivières ou les nappes. Pour déterminer le besoin en eau selon les cultures on parle d'empreinte eau.

-industriels et énergétiques : solvant, agent de nettoyage et refroidissement. L'eau grise représente la quantité d'eau nécessaire à la dilution des pollutions. L'eau est aussi une ressource qui participe à la production de l'énergie fossile. Elle est utilisée pour l'extraction des composées des éoliennes et batteries. Elle est bien-sûr aussi importante dans la production hydro-électrique, la géothermie.

- touristiques : les piscines, les arrosages et l'eau douce pour la fonction résidentielle.

Il faut donc comprendre les enjeux liés aux usages de l'eau : l'eau bleue est prélevée pour tous ces usages mais pas toujours restituée dans la même quantité, à l'endroit de prélèvement et surtout pas avec la même qualité, c'est-à-dire polluée selon les différents usages.

Par exemple, les eaux du Gange sont largement polluées en raison des usages agricoles, industriels, domestiques et sacrés qui entrent en conflit. Faisant partie des dix fleuves les plus menacés au monde, le Gange fait l'objet d'importantes pressions écologiques. Le fleuve contient une quantité incalculable de déchets plastiques, de déchets industriels, de rejets de pesticides et de déjections humaines si bien que par endroits, aucune flore ni faune ne peut survivre. Le Gange atteint aussi la santé humaine : mortalité infantile élevée, choléra, typhoïde ou encore, hépatite A, des maux touchants plus de 30 millions de personnes chaque année. Malgré cela, chaque année, des millions de pèlerins hindous viennent s'y baigner car l'eau du fleuve est considérée comme sacrée dans la religion hindouiste.

B. Les conflits d'usages : ils sont à la fois sectoriels (compétition entre usages) et géographiques (compétition entre territoires)

S'ils débouchent rarement à des conflits armés ils sont parfois violents : conflit à Cochabamba en Bolivie en 2000, manifestations de grandes ampleurs contre la concession du service d'eau à une multinationale ont été sévèrement réprimées ainsi qu'en France (Barrage de Sivens en 2014).

Par exemple sur la gestion des eaux fluviales il y a des tensions entre les pays en amont et ceux en aval, comme pour le Nil entre l'Egypte et le Soudan avec l'Ethiopie. Alors que douze États se partagent le bassin de 3 M de km² (le 4^e au monde) du Nil bleu (Bahr el-Azraq) et du Nil blanc (Bahr el-Abiad), seules l'Égypte et l'Éthiopie s'affrontent pour le partage de leurs eaux, notamment autour du barrage Renaissance dont la construction a débuté en Ethiopie en 2011. Ce barrage a permis la construction de la deuxième plus grande réserve d'eau d'Afrique mais modifie fortement le débit du fleuve en aval, ce qui perturbe les modèles agricoles fondés sur le régime de crues saisonnières.

Il existe aussi des tensions entre les usages urbains/domestiques et agricoles.

C. L'hydrohégémonie : des tensions exacerbées entre les pays dans un contexte de raréfaction de la ressource et d'usages accrus

Dans un contexte de fortes pressions sur la ressource, on observe que certains Etats sont devenus « hydrohégémoniques » : ils s'imposent face à leurs voisins pour s'accaparer les ressources et ainsi assurer la sécurité de leurs approvisionnements en eau.

C'est le cas d'Israël qui a conquis le plateau du Golan, territoire syrien et véritable château d'eau de la région. Le plateau a été envahi en 1967 et annexé en 1981. Le contrôle de ce territoire est stratégique car 15-20% des eaux d'Israël viennent du Golan. En 2024, de nouvelles conquêtes territoriales sur la Syrie après la chute du régime de Bachar al-Assad ont pu être observées, ce qui témoigne de la volonté de l'Etat d'Israël de maintenir son contrôle de la région et même de l'étendre.

Un autre exemple possible est celui de la Turquie qui a développé le projet GAP dans le sud-est anatolien. Ce projet vise à construire de nombreux barrages sur le Tigre et l'Euphrate afin d'assurer l'irrigation de cette région très pauvre et très aride mais aussi d'augmenter la capacité de production électrique du pays, très dépendant de ses voisins européens pour l'électricité. Cependant, ce projet est à l'origine de tensions importantes avec les Etats en aval : la Syrie et l'Irak, qui réclament un accès à l'eau sur les fleuves et un débit minimum.

3/L'eau une ressource à gérer durablement face aux changements globaux pour limiter les tensions

Les effets du réchauffement global sur la ressource en eau est variable selon les régions. Selon le 6^{ème} rapport du GIEC les changements vont se traduire par une intensification du cycle de l'eau avec une augmentation de la fréquence et de

l'ampleur des événements extrêmes (précipitations, inondations, sécheresse). Les contrastes régionaux vont aussi se sentir sur ces évolutions : l'Asie va devenir plus humide, le bassin méditerranéen lui connaîtra une baisse des précipitations mais en les rendant plus violentes lors des orages d'automne. Pour cela, des solutions peuvent être envisagées pour maintenir la réserve en eau comme des barrages, des bassines, des transferts d'eau, des forages plus profonds ou le dessalement de l'eau de mer. Toutefois, ces solutions risquent d'aggraver le changement climatique et créent encore plus de tensions autour de la ressource. Dès lors, se pose la question d'une gestion plus durable de la ressource pour limiter les tensions à différentes échelles.

A. A l'échelle mondiale, une gestion durable qui envisage surtout l'aspect environnemental

Si ces solutions en termes d'aménagement à long terme peuvent aussi créer des tensions, leur mise en place plus longue permet aussi des concertations et une éducation qui changent les regards et les vécus. Par exemple la désimperméabilisation des sols en ville, la restauration des zones humides et les nouvelles pratiques d'agroforesterie peut venir d'initiatives locales et être mieux acceptées. Dans les Suds aussi une gestion locale et communautaire peut permettre des systèmes alternatifs d'approvisionnement en eau potable.

Pour atteindre une meilleure qualité de la ressource en eau il semble aussi important d'amener à une éducation et législation qui limitent les polluants dans les pratiques agricoles et industrielles

Par exemple, le Forum Mondial de l'Eau (FME) Organisé tous les trois ans par le Conseil Mondial de l'Eau et un pays hôte depuis 1997. Il est le grand rendez-vous de la communauté de l'eau, rassemblant de nombreux acteurs (politiques, institutionnels, bailleurs, secteur privé, organisations humanitaires et acteurs de développement, agences intergouvernementales, acteurs de la recherche et de l'enseignement, etc.). Chefs d'Etats (et/ou délégations), ONG et grandes entreprises privées collaborent à la préparation des forums mondiaux de l'eau, qui ont lieu tous les trois ans depuis celui de Marrakech en 1997 à Bali en 2024.

L'édition indonésienne a rassemblé plus de 60 000 participants venus de 160 pays, cependant, seuls 5 chefs d'Etat étaient présents (Indonésie, Sri Lanka, Tadjikistan, Fiji, Maroc). La déclaration finale, réaffirmant des principes classiques (droit à l'eau et l'assainissement, gestion durable, coopération, etc.) n'a toutefois aucune portée autre que symbolique : les forums sur l'eau ne sont pas représentatifs de la communauté internationale. Il n'y a aucune négociation donnant lieu à des décisions collectives et engageantes et encore moins de moyens de coercition.

B. A l'échelle régionale, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant pour limiter les tensions

Le modèle français de la gestion par bassin versant a inspiré la gestion d'autres territoires dans le monde.

L'exemple de la France avec sa loi de 1964 qui a divisé le territoire en six bassins hydrographiques (les cinq grands fleuves et la Somme) gérés par une agence de l'eau publique qui prélève des redevances aux usagers et les redistribue pour financer les projets liés à l'eau. Depuis 1992 une nouvelle loi sur l'eau a mis en place un outil de planification des aménagements. Ce modèle s'est imposé dans la législation européenne depuis la loi de Dublin en 1992 et la GIRE de 1996 (*Global Water Partnership*) Elle est parfois critiquée car elle ne prend pas en compte les contextes locaux.

Pour résoudre pacifiquement les conflits liés à l'eau, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, le 21 mai 1997, la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

La gestion par bassin versant est aussi critiquée car elle ne prend pas en compte des transferts d'eau interbassins et ne s'occupent que des eaux de surface et non des eaux souterraines. Mais elle permet de prendre en compte des liens d'interdépendance entre territoires d'amont et d'aval et aussi du partage de la ressource avec la biodiversité.

Plus souvent les tensions s'inscrivent dans la longue durée et finissent par déboucher sur les accords de compromis avec des instances de concertations où la voie diplomatique reste la plus efficace. Ce sont souvent des organismes de bassin comme la Commission du Danube (14 pays) ou la Mékong River Commission (Cambodge, Laos, Thaïlande et Vietnam). La Mekong River Commission (MRC) est une commission internationale chargée de promouvoir et de coordonner une aide à la gestion et à l'exploitation des eaux (du bassin du Mékong) et des ressources associées pour un bénéfice mutuel et un bien-être des populations concernées, par le développement de programmes et d'actions planifiées, et par l'apport de données scientifiques et de règles de conduites environnementales.

C. A l'échelle locale, des aménagements pour limiter les tensions autour de la ressource en eau

Enfin, à l'échelle locale, des aménagements peuvent permettre de limiter les tensions relatives à la ressource en eau en favorisant son accès au plus grand nombre et/ou en permettant d'améliorer sa qualité.

C'est le cas à Singapour et le *Public Utility Board* (agence nationale de l'eau à Singapour) qui permet de garantir l'accès à l'eau. La gestion de l'eau à Singapour est entièrement intégrée, ce qui en fait un modèle unique au monde. Le PUB gère à la fois l'approvisionnement, le traitement et l'assainissement de l'eau. L'eau provient en majorité de l'Etat voisin de Malaisie avec lequel un accord a été signé en 1962 jusqu'en 2061. Singapour assure la gestion des prélèvements de l'eau et de son assainissement pour garantir la qualité de l'eau. L'accord prévoit que Singapour reverse une partie de l'eau traitée à la Malaisie. Parallèlement, le PUB investit massivement dans des usines de dessalement et surtout dans des usines de recyclage des eaux usées qui permettent d'assurer 20% des besoins du pays. A terme, Singapour sera autosuffisante et ne dépendra plus de la Malaisie avec qui un accord a été signé jusqu'en 2061. Dès lors, ces aménagements peuvent limiter les tensions entre les deux Etats sur la question de l'eau.

Conclusion

Bien qu'abondante et renouvelable, la ressource en eau est plus ou moins disponible et crée ainsi une différenciation de l'espace à toutes les échelles. Le développement des technologies modernes a permis de s'affranchir de contraintes imposées par le climat et la géologie mais cette émancipation des sociétés est variable selon le niveau de vie des pays et encore deux milliards de personnes n'ont pas accès à une eau potable. La multiplication des usages et le réchauffement climatique ont accentué la nécessité d'une gestion concertée et d'un usage raisonné plus sur la demande que sur l'offre, afin de sortir de l'illusion que cette ressource est inépuisable et adaptable aux besoins humains.

IV. Commentaires sur les épreuves orales d'admission

Le jury rappelle que la posture attendue lors des épreuves orales doit être en adéquation avec celle d'un futur enseignant. À ce titre, certaines attitudes sont à proscrire : une tenue vestimentaire négligée, les mains dans les poches ou toute autre posture inappropriée altèrent la perception de professionnalisme attendue.

Par ailleurs, les candidats doivent veiller à la qualité de leur expression orale. Les digressions, les commentaires hors-sujet ou redondants, ainsi que les formulations confuses nuisent à la clarté et à la pertinence du propos. Une expression précise, structurée et rigoureuse est attendue. Le jury insiste sur le fait que la maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, constitue une compétence fondamentale du métier d'enseignant (voir le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation : <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>).

Il convient donc d'éviter impérativement l'usage de formules familières ainsi que les tics de langage qui peuvent nuire à la qualité de l'échange et au sérieux de la prestation.

Enfin, la gestion du temps constitue un critère d'évaluation important. Il est attendu que les candidats utilisent pleinement et efficacement le temps imparti, sans débordement ni précipitation. Durant l'entretien, une écoute active et une concentration soutenue sont nécessaires pour permettre des interactions pertinentes avec les membres du jury.

1. Première épreuve : exposé d'histoire ou de géographie

● Déroulement de l'épreuve (voir la première partie du présent rapport)

Le programme de la première épreuve d'admission s'appuie sur celui des classes des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique (spécialité HGGSP exclue). Le tirage au sort a lieu en deux étapes :

- devant le candidat, le jury tire d'abord au sort la matière, histoire ou géographie,
- le candidat tire ensuite au sort le sujet de son oral.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de trois heures durant lequel il a accès à la bibliothèque pour 30 minutes maximum, bibliothèque qu'il est fortement encouragé à venir visiter avant son passage (sans prise de notes ni de photographies). Les candidats peuvent emprunter jusqu'à 3 ouvrages maximum. Des dictionnaires sont proposés en accès libre dans la salle de préparation en complément.

L'épreuve se décompose en deux moments :

- un exposé d'une durée maximale de 30 minutes,
- un entretien de 15 minutes sur des questions en lien avec l'exposé.

L'épreuve permet d'apprécier la capacité du candidat à mobiliser une réflexion historique ou géographique, à maîtriser le vocabulaire adapté et les notions spécifiques aux deux disciplines, à nourrir son argumentation de connaissances scientifiques précises.

- **Analyse des prestations des candidats et conseils**

Lors de la première épreuve orale, les candidats disposent d'une bibliothèque de ressources identique dans les deux centres d'examen. Cette bibliothèque, spécifiquement constituée pour répondre aux exigences de l'épreuve, constitue leur seule source de documentation. Le temps consacré à la consultation et à la sélection des ouvrages (30 minutes maximum) est inclus dans le temps total de préparation. Une bonne connaissance des questions au programme est donc indispensable pour optimiser ce temps et identifier rapidement les ouvrages pertinents.

Le jury a relevé plusieurs faiblesses récurrentes dans les prestations des candidats :

- **Une problématisation insuffisante** : Trop de candidats se contentent d'énoncer une question générale, souvent empruntée aux manuels scolaires ou calquée sur des formulations vagues du type « En quoi... » ou « Dans quelle mesure... », sans véritable mise en tension du sujet. Une problématique pertinente suppose une analyse rigoureuse des termes du sujet, permettant de faire émerger un angle d'attaque clair et structurant.
- **Des plans inadaptés** : Certains exposés présentent des plans excessivement longs ou déséquilibrés (quatre parties ou plus), nuisant à la clarté de la démonstration. Les plans en deux ou trois parties sont plus efficaces pour construire une réflexion rigoureuse et lisible. Il est également attendu que le candidat annonce son plan de façon explicite, de préférence sur une feuille distincte.
- **Une confusion entre exposé scientifique et projet didactique** : Le jury rappelle que cette épreuve ne vise pas une présentation de type pédagogique, mais bien un exposé scientifique en histoire ou en géographie. De nombreux candidats tendent à adopter une posture d'enseignant devant une classe, au détriment de l'analyse disciplinaire attendue.
- **Une gestion du temps problématique** : Plusieurs prestations sont restées très en deçà des 30 minutes autorisées (certaines n'excédant pas 10 minutes), ce qui conduit à des développements incomplets. Un exposé trop bref ne permet ni la mise en place d'un raisonnement solide, ni l'exploitation suffisante des ressources.
- **Un manque de rigueur dans l'usage des exemples et des documents** : L'argumentation manque parfois de précision et de densité factuelle. Les notions clés des programmes doivent être maîtrisées et mobilisées à bon escient. Les documents éventuellement utilisés doivent être présentés avec rigueur (nature, auteur, contexte, source), analysés et intégrés de manière critique au raisonnement. En géographie, les schémas, croquis ou cartes sont bienvenus, à condition qu'ils soient lisibles, pertinents et bien exploités.
- **Des conclusions absentes ou incomplètes** : Trop souvent, l'exposé se termine sans véritable synthèse ni ouverture. La conclusion doit reprendre les principaux éléments de réponse à la problématique et proposer une ouverture maîtrisée.

Face à ces difficultés, le jury formule les recommandations suivantes :

- Privilégier des plans simples, équilibrés et adaptés à la démonstration.
- Utiliser pleinement le temps imparti pour construire une réflexion approfondie.
- Renforcer l'argumentation par des exemples précis et des documents bien exploités.
- Travailler la conclusion afin qu'elle synthétise clairement les acquis de l'exposé.
- Présenter une bibliographie cohérente avec les ouvrages effectivement consultés.
- Enfin, intégrer des références historiographiques ou épistémologiques ne peut qu'enrichir l'exposé, à condition qu'elles soient bien maîtrisées et qu'elles servent véritablement le propos.

Exemples de sujets donnés en 2025

- La IIIe République face aux contestations (1870-1914).
- Multifonctionnalité et enjeux des espaces ruraux en France.
- Périclès
- La Ve République (1958-1986)
- Les adaptations du territoire des États-Unis aux nouvelles conditions de la mondialisation
- La France, une puissance maritime ?

2. Oral 2 entretien avec le jury

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation, en particulier tel qu'il se déploie à Mayotte.

En amont de l'épreuve, le candidat admissible transmet une fiche individuelle de renseignements indiquant son parcours (formations et expériences professionnelles). Les candidats ne bénéficient pas de temps de préparation. L'épreuve est organisée en deux parties de quinze minutes chacune.

1/ Présentation par le candidat de son parcours

Après une présentation de cinq minutes de leurs formations et des expériences qui ont conduit les candidats à se présenter au concours, la première partie de l'épreuve se poursuit par un échange de dix minutes avec le jury, s'appuyant notamment sur la fiche individuelle de renseignements. Le questionnement porte sur la mobilisation des compétences acquises pour l'exercice du métier de professeur ainsi que sur les motivations à enseigner dans la discipline et à Mayotte.

2/ Mises en situation du candidat

Durant la deuxième partie de l'épreuve, deux mises en situation professionnelle sont proposées au candidat : une mise en situation professionnelle d'enseignement et une mise en situation professionnelle liée à la vie scolaire. Leurs libellés respectifs sont formulés de manière à identifier un problème précis, factuel. Ces mises en situation permettent d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier et à transmettre les principes et valeurs de la République, en inscrivant son action dans un dialogue constructif avec les multiples acteurs de la communauté éducative. Le jury évalue également la compréhension par le candidat du contexte mahorais. La laïcité, l'enseignement laïc des faits religieux, l'enseignement des questions socialement vives, le harcèlement et cyber harcèlement, le racisme, l'antisémitisme, les discriminations, le vivre ensemble, les inégalités sociales, l'égalité filles/garçon, l'enseignement en contexte plurilingue, l'éducation aux médias et à l'information, l'utilisation des réseaux sociaux, le complotisme et les contre-vérités scientifiques ont été les grandes thématiques structurantes des mises en situation.

Remarques et conseils

L'épreuve orale à laquelle se sont présentés les candidats a permis au jury de mesurer des niveaux de préparation contrastés, révélant à la fois des engagements sérieux et des fragilités notables dans la compréhension des attendus du concours. Si certaines prestations ont su convaincre par leur clarté, leur rigueur argumentative et la finesse de leur réflexion, d'autres ont laissé transparaître une approche insuffisamment aboutie du métier d'enseignant, notamment dans le contexte particulier de Mayotte.

Les prestations les plus solides ont été celles qui s'appuyaient sur une véritable problématisation, nourrie d'un regard réflexif sur le parcours de formation et les expériences professionnelles. Ces candidats ont su tisser des liens cohérents entre leur trajectoire personnelle, les compétences exigées dans la fonction enseignante, et les réalités du territoire mahorais. Ils ont démontré leur capacité à mobiliser leurs savoirs disciplinaires et à les inscrire dans une perspective éducative plus large, attentive aux enjeux du vivre ensemble, de la réussite de tous les élèves et du respect des valeurs de la République.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats capables de prendre du recul sur leurs expériences, d'éviter les jugements hâtifs ou les généralisations abusives, et d'ancrer leur propos dans une compréhension fine du rôle de l'enseignant. Cette posture professionnelle s'est également traduite par une attention portée à la forme de l'échange : un langage soutenu, une tenue adaptée au caractère formel de l'épreuve, et une attitude respectueuse des codes de l'entretien professionnel.

Cependant, ces éléments positifs ne doivent pas masquer les nombreuses fragilités relevées au cours de l'épreuve. Trop souvent, le discours est resté superficiel, peu structuré, parfois teinté de jugements de valeur.

Le jury a également été frappé par la faible maîtrise, chez certains candidats, de notions pourtant centrales dans l'exercice de la profession : la laïcité, la neutralité du service public, ou encore les principes et valeurs de la République. Des confusions conceptuelles ont parfois été relevées, ce qui est d'autant plus préoccupant que beaucoup de candidats disposent d'expériences d'enseignement ou d'observation sur le terrain. Il est attendu d'un futur enseignant d'histoire-géographie qu'il fasse preuve de rigueur dans l'usage des concepts et d'une compréhension approfondie des enjeux citoyens et institutionnels qui traversent les pratiques éducatives.

Dans la seconde partie de l'épreuve, les écarts de niveau ont été tout aussi marqués. Si certains candidats ont su repérer avec justesse les enjeux éthiques et professionnels des situations proposées, et proposer des réponses cohérentes, structurées, voire graduées dans le temps, d'autres sont restés en surface ou ont manqué de discernement. Le jury a valorisé les

approches intégrant à la fois une réaction pédagogique immédiate, une réflexion à moyen terme, et une prise en compte des dynamiques collectives propres à l'École. Les propositions les plus convaincantes ont su évoquer le rôle de l'équipe éducative, les projets collectifs, ou encore le recours à des partenaires extérieurs, dans une logique d'ouverture et d'action éducative concrète. Malgré cela, il convient de noter que la connaissance de l'organisation interne des établissements scolaires reste souvent lacunaire. Peu de candidats ont manifesté une compréhension précise des dispositifs existants en matière de prévention, d'égalité, ou de lutte contre les violences scolaires.

Face à ces constats, le jury invite l'ensemble des futurs candidats à aborder cette épreuve avec davantage de préparation et de rigueur. Il leur est conseillé de ne pas se limiter aux seuls grands principes de liberté, d'égalité, de fraternité ou à la seule notion de laïcité, mais d'élargir leur réflexion à l'ensemble des valeurs portées par l'École de la République. La consultation régulière des ressources officielles, en particulier celles diffusées sur le site Eduscol et le *Guide républicain*, constitue à cet égard un appui précieux. Il est également essentiel de s'approprier les textes spécifiques à Mayotte, notamment les adaptations inscrites dans les Bulletins officiels.

Enfin, le jury souhaite rappeler que cette épreuve n'évalue pas uniquement des connaissances, mais une capacité à se projeter de manière responsable et engagée dans la fonction enseignante, avec ce que cela suppose de réflexivité, de déontologie, et de respect du cadre institutionnel.